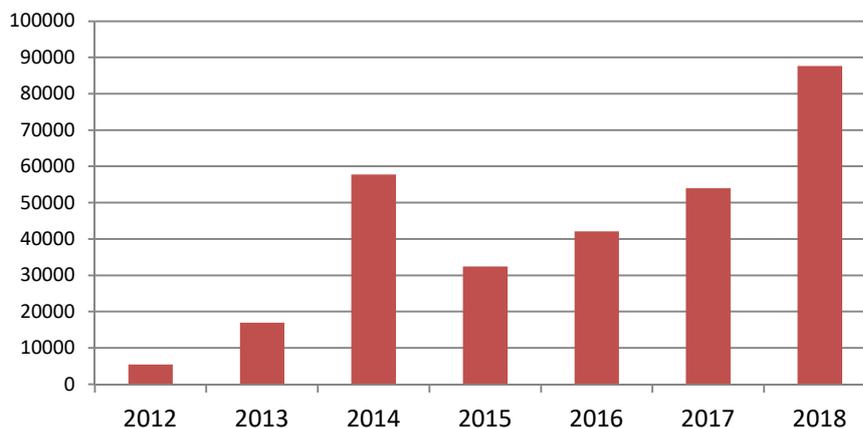


RAPPORT FINANCIER 2018

Chiffre d'affaires

En 2018, le chiffre d'affaires de l'ICPC a dépassé les 80 000 euros, en forte hausse (+ 62 %) par rapport à l'année précédente.



Evolution du chiffre d'affaires (euros)

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation, résumé ci-dessous, est détaillé pages suivantes.

Charges	2018	2017	Produits	2018	2017
Achats et services extérieurs	52 345	18 190	Ventes de produits		182
Impôts, taxes et assimilés (form. prof.)	123	133	Prestations	4 500	500
Charges de personnel	34 212	33 805	Subventions	73 000	41 500
Charges financières (aggios)	8	4	Cotisations	8 008	8 440
Autres charges	7		Produits financiers (intérêts bancaires)	286	332
			Autres produits	1 881	3 000
Total charges (€)	86 694	52 132	Total produits (€)	87 675	53 954
Résultat (excédent)	981	1 822			

Dépenses

Le détail des dépenses s'établit comme suit :

Nature des dépenses	2018	2017
PRESTATION INFORMATIQUE	432	4 530
PRESTATION VIDEO	540	
IMPRESSION DOCUMENTS		541
LOCATION SALLES ET TRAITEURS	7 025	1 717
ACHAT LIVRES ET PETIT MATERIEL		344
LOCATION BUREAU SUPERPUBLIC	3 235	3 004
HEBERGEMENT WEB	128	217
PRIMES D'ASSURANCES	73	85
FRAIS INSCRIPTION COLLOQUE		140
HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	2 027	1 038
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 640	6 066
TELEPHONE		339
AFFRANCHISSEMENTS		7
SERVICES BANCAIRES	196	162
SALAIRES	24 616	24 136
CHARGES SOCIALES*	9 596	9 669
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	28 050	
UNIFORMATION	123	133
CHARGES FINANCIERES (AGIOS)	8	4
AUTRES CHARGES	7	
TOTAL	86 694	52 132

* urssaf, mutuelle, assedic, retraite, médecine du travail

L'évolution par rapport à 2017 est due principalement aux variations suivantes :

- D'un côté, la disparition de certaines dépenses faites en 2017 : prestation informatique pour la rénovation du site internet ; frais d'impression, achat de petit matériel, téléphone.
- De l'autre, une augmentation des frais liés :
 - 1) à l'organisation d'évènements, nombreux en 2018, ce qui a conduit à une hausse des charges de location de salles, de traiteurs, l'appel à des prestataires ainsi que des frais de déplacements ;
 - 2) la création du poste de délégué général qui a conduit à l'apparition de la ligne « Mise à disposition de personnel » (salaire, charges sociales et frais de bureautique).

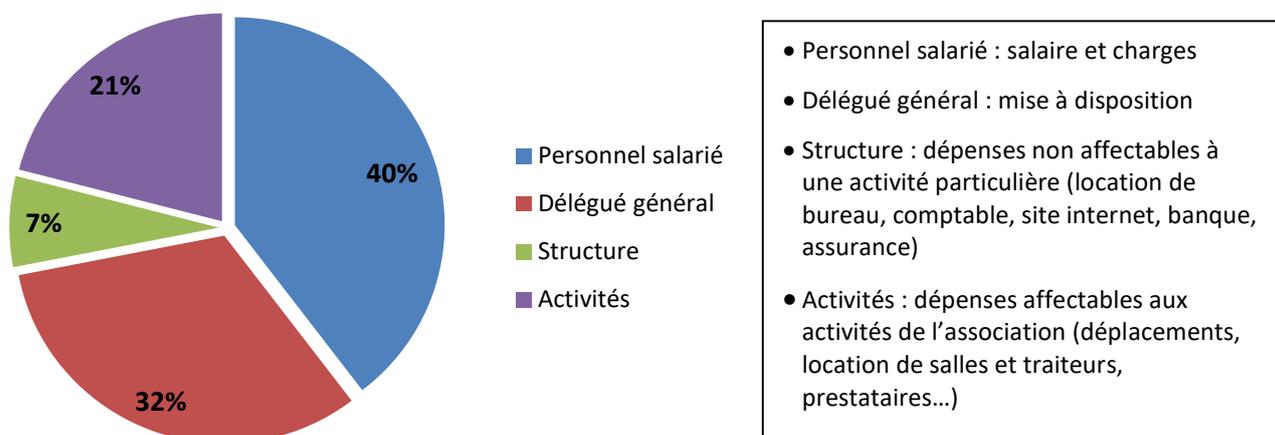
Les dépenses de salaires et charges sociales sont quasiment constantes par rapport à 2017 malgré une vacance d'un peu plus d'un mois. En effet, Lucie Anizon a quitté l'association le 23 octobre 2018 après une rupture conventionnelle et elle a été remplacée par Emeline Perrin, embauchée en CDI à partir du 5 décembre 2018. La période de vacance (un mois et demi) s'est traduite par une baisse du coût annuel des salaires mais celle-ci a été compensée par le versement d'une prime de départ à Lucie Anizon.

Il faut noter que les honoraires du comptable n'ont pas augmenté. Le montant de l'année n correspondait jusqu'alors au travail réalisé l'année n-1. En 2018, ce décalage a été supprimé pour cause de changement de

cabinet comptable. En conséquence, en 2018 ont été payés à la fois les honoraires dus pour 2017 et ceux à prévoir pour 2018. Cette situation se régularisera en 2019.

Globalement, les charges de fonctionnement de l'association augmentent donc de près de 35 000 euros.

La structuration des dépenses est la suivante :



Les dépenses affectables à des activités particulières sont détaillées ici :

Activités organisées par l'ICPC	12 080	Rencontre Dix ans ICPC Paris	6 970
		Atelier Grenoble	53
		Atelier Sarrant	256
		Atelier Angoulême	445
		Atelier Montpellier	67
		Atelier Nantes	193
		Atelier Nonjon-Mazeaud	215
		Ateliers (3) ordonnances	2 708
		Séminaire numérique	619
		Conseils départementaux	129
		GEP "SUD et métropoles"	249
		Chantier Métropoles	177
Fonctionnement de l'association	4 963	CA et AG	2 493
		Divers	2 470
Participation à des activités menées par des partenaires	1 162	Colloque Afite	120
		Garants CNDP	156
		Rencontre Lille DE	486
		Carrefour des métiers Unadel	232
		Rencontre OIDP	168
Total	18 205	Total	18 205

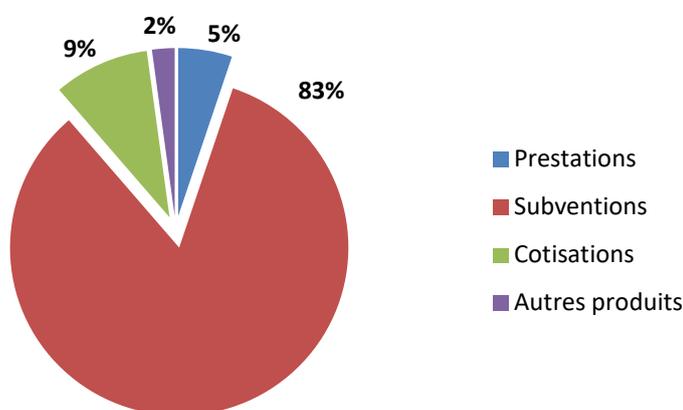
Les dépenses liées à l'organisation de la journée « Dix ans de l'ICPC » à Paris sont importantes, mais il faut en déduire les contributions des participants aux frais sous forme de participation volontaire (1196 euros). Les dépenses de transport engagées pour la rencontre de Lille ont été en grande partie (420 euros) remboursées par l'association Décider Ensemble.

Ressources

Les ressources de l'association sont constituées de :

- Prestations (vente de services). Il s'agit d'une intervention pour Grenoble Alpes Métropole (préparation de la rencontre Métropoles participatives de 2017 et rédaction des actes).
- Subventions.
 - La Fondation de France a attribué une subvention triennale à l'Institut pour la période 2017-2019, d'un montant annuel de 50 000 euros. En 2017, la totalité de cette subvention n'a pas été consommée, le reliquat (16 000 euros) ayant été reporté sur 2018. Le total composé par ce reliquat et le versement 2018 de cette subvention (50 000 euros) n'a lui-même pas été entièrement dépensé en 2018, le solde (5000 euros) a été versé au bilan en tant que produit constaté d'avance.
 - Le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire avait attribué en 2017 une subvention de 12 500 euros pour des activités de mise en débat des ordonnances de 2016. Cette subvention a été dépensée en 2017 (2500 euros) et en 2018 (10 000 euros).
- Cotisations. Le montant des cotisations 2018 (8008 euros) est sensiblement identique à celui de 2017. En 2018, ces cotisations sont le fait :
 - de personnes morales (Compagnie nationale des commissaires enquêteurs, SNCF Réseau, Grenoble Alpes Métropole, Conseil départemental de Haute Garonne, association Geysier, association Arènes, association Ifrée, Surfrider Foundation Europe, Res Publica, CDV Evènements, Déjà-là) ;
 - de 32 individus.
- Autres produits. Il s'agit principalement de remboursements de frais et de participation aux frais.

L'ICPC reste donc fortement dépendant de subventions et en particulier de la Fondation de France. Les cotisations, même si elles s'annoncent en croissance pour 2019, ne suffiront pas à moyen terme à contribuer significativement au budget. Un effort de diversification sera entrepris en 2019.



Résultat

L'activité de 2018 dégage un léger excédent (981 euros).

Trésorerie

La situation de l'association est saine : pas de dettes ni de créances douteuses, pas de problèmes de trésorerie.

Bilan

Actif	2018	2017	Passif	2018	2017
Disponibilités	23 875	44 452	Report à nouveau	15 832	14 010
Charges constatées d'avance	14		Résultat	981	1 822
Immobilisations financières		515	Dettes (fournisseurs)	1 699	1 347
			Autres dettes	377	1 788
			Produits constatés d'avance	5 000	26 000
Total	23 888	44 967	Total	23 888	44 967

Les produits constatés d'avance, qui constituent une réserve pour les années à venir, diminuent fortement en 2018, ce qui se traduit mécaniquement par une baisse des disponibilités (solde des comptes bancaires).

Les dettes sont constituées de factures et notes de frais (dettes fournisseurs) ainsi que de cotisations sociales (autres dettes) relatives à l'année 2018 mais non payées au 31 décembre, elles seront régularisées en 2019.

Le report à nouveau, qui représente le fonds associatif, augmente en 2018 du montant du résultat positif de 2017. Il augmentera donc de 981 euros en 2019, du fait du résultat de 2018.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2019

Ressources

Les ressources prévisionnelles 2019 sont les suivantes :

- La dernière échéance de la subvention triennale de la Fondation de France (50 000 euros) sera versée en 2019.
- Les produits constatés d'avance (5000 euros) viendront s'ajouter à cette somme.
- Le montant des cotisations des membres individuel s'annonce en baisse ou inchangé mais celui des personnes morales s'annonce en augmentation du fait de l'adhésion de nouveaux membres : entreprises et collectivités territoriales. A cette date (juin 2019), il y a encore des incertitudes, certains membres n'ayant pas confirmé leur adhésion 2019, mais le montant des cotisations devrait augmenter de 50% ou plus.
- Le montant des prestations (CD 31 et CNFPT) est faible : il s'élève pour le moment à 1300 euros.

Globalement, les ressources de l'association devraient diminuer d'environ 20%. Si cette estimation se confirme, le chiffre d'affaires s'établirait à environ 65 000 euros, un montant inférieur à celui de 2018 mais encore relativement élevé au regard des années précédentes.

Dépenses

L'évolution des dépenses pourrait être la suivante :

- Les dépenses de structure (location du bureau, internet, assurance, etc.) seront maintenues.
- Les frais liés au personnel salarié devraient être similaires à ceux de 2018.
- Le délégué général diminuera son temps de travail au sein de l'ICPC en 2019, ce qui conduira à une baisse des dépenses d'environ 20 à 30%.
- Les dépenses liées aux activités (location de salles, traiteurs, prestataires) devraient sensiblement diminuer, ainsi que les frais de déplacement des administrateurs, en particulier ceux qui sont directement liés aux activités. Une diminution d'environ 30 à 50 % de ces frais est à prévoir.

Globalement, les dépenses devront s'ajuster aux ressources, car les réserves constituées les années précédentes, déjà largement consommées en 2018, seront probablement entièrement dépensées en 2019.

De ce fait, et parce que son fonds associatif est peu élevé, l'association se retrouvera dans une situation de fragilité à la fin de l'année 2019 du point de vue de sa trésorerie.

En 2020 et les années suivantes, la pérennité de l'association dépendra de la reconduction des subventions. Des recherches sont engagées dès 2019 pour assurer leur reconduction ainsi que l'obtention de nouvelles ressources.